



**Rapport de la 3<sup>e</sup> réunion du  
Comité virtuel de présélection  
le 16 mars 2009**

1. La 3<sup>e</sup> réunion du Comité virtuel de présélection (CVP) s'est tenue le 16 mars 2009. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue à Mme Mirian Therezinha S. da Eira (Brésil) M. Mel Eric Gahié (Côte d'Ivoire), Mme Esther Eskenasy (Guatemala), Mme Yatty Husniaty et M. Surip Mawardi (Indonésie), M. Massimiliano Fabian et M. Alessio Colussi (Italie), M. Vicente Cano (Espagne) et Mme Dawn Thomas et M. Fernando Vega (États-Unis d'Amérique), tous Membres actifs du CVP. La réunion était présidée par Mme Lilian Volcan, Economiste de l'Organisation internationale du Café (OIC).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-VSC 6/09.

**Point 2 : Préparatifs pour la mise en œuvre de l'Accord international de 2007 sur le Café**

3. Le Comité a noté que les Articles 28 et 31 de l'Accord de 2007 (relatifs à l'établissement du Comité des projets et du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café respectivement) étaient particulièrement importants pour les travaux futurs en matière de projets. Il a également noté que le rôle du CVP continuait de se situer sur le plan de la présélection des projets et a formulé les recommandations ci-après :

- a) la méthode de présélection du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) devrait être gardée car elle est commune à la plupart des agences internationales d'aide et constitue un excellent point de départ au cas où les propositions doivent être adaptées aux exigences d'autres bailleurs de fonds ;
- b) les outils existants de présélection des projets (par exemple, liste des questions de présélection, stratégie de l'OIC en matière de mise en valeur du café et Manuel du FCPB pour la préparation et la gestion des projets) devraient être gardés et le CVP devrait soumettre au Comité des projets un rapport résumant les résultats de son évaluation technique ;

- c) l'élaboration de propositions complètes étant couteuse et longue, les Membres de l'OIC devraient être encouragés à soumettre des notes conceptuelles sur de nouveaux projets (selon la forme spécifiée par le FCPB) plutôt que des propositions complètes, ce qui permettrait d'éviter des pertes de temps et de ressources avant qu'une décision soit prise sur la recevabilité des projets pour soumission à des bailleurs de fonds. Cela donnerait également plus de souplesse pour adapter les propositions au regard de leur ampleur, calendrier, implications géographiques et budget, en fonction des suggestions des bailleurs de fonds ;
- d) le document de l'OIC "Renseignements de base sur la présentation de dossiers au Fonds commun pour les produits de base afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café" (EB-3573/96 Rev. 4) devrait être actualisé de façon à fournir aux Membres des orientations sur une plus grande rationalisation du processus de soumission des projets à l'OIC ;
- e) la note conceptuelle étant considéré d'un point de vue favorable par le FCPB, l'OIC devrait demander au Secrétariat du FCPB de la faire figurer à l'ordre du jour du Comité consultatif (CC) indépendamment des deux projets élaborés (ou propositions complètes) que l'OIC peut soumettre au FCPB en janvier et juillet ;
- f) toutes les propositions nouvelles (sous forme de notes conceptuelles) devraient faire l'objet d'un examen pour identifier les similitudes avec les propositions dans les cartons du CVP ;
- g) s'agissant des propositions nouvelles n'entrant pas dans le cadre d'un financement par le FCPB, l'OIC devrait participer à la présélection et, le cas échéant, donner son approbation technique pour soumission à d'autres bailleurs de fonds. Une liste des bailleurs de fonds potentiels autres que le FCPB devrait être remise aux pays bénéficiaires des projets ; et
- h) l'évaluation des projets par l'OIC devrait se faire en deux étapes :
  - Première étape :** sélection par le Comité des projets sur la base de l'avis technique du CVP. Il est recommandé que les Membres du CVP assistent aux réunions du Comité des projets ;
  - Deuxième étape :** approbation finale par le Conseil.

### **Point 3 : Domaines prioritaires des projets**

4. Le CVP a noté que le nombre de projets dans les cartons continuait d'augmenter et il a suggéré de les passer en revue dans la mesure où certains d'entre eux sont vraisemblablement dépassés. On a considéré qu'il s'agissait d'une décision politique qui pourrait nécessiter soit une recommandation du Comité de projets au sujet de nouveaux bailleurs de fonds (afin de mobiliser les 70,7 millions de dollars EU nécessaires au financement des projets dans les cartons) soit l'examen de mécanismes permettant de "nettoyer" les cartons. Les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention du Comité des projets :

- a) envisager de fixer une limite au delà de laquelle les projets seraient sortis des cartons ;
- b) fixer les critères de sortie des cartons des vieilles propositions (par exemple, date d'approbation, pertinence au regard des priorités en vigueur, etc.) ; et
- c) examiner, en fonction des fonds disponibles auprès des bailleurs de fonds, le nombre de propositions qui devraient être acceptées à chaque occasion et/ou dans les cartons.

**Point 4 :                   Coopération avec d'autres organisations**

5.     Le CVP a noté qu'il était urgent de trouver d'autres bailleurs de fonds et a formulé les recommandations ci-après :

- a) toutes les propositions nouvelles devraient comprendre une liste de bailleurs de fonds potentiels autres que le FCPB ; et
- b) l'OIC devrait se servir de son site web pour accroître la visibilité des activités relatives aux projets afin d'informer un plus grand nombre d'agences internationales d'aide des résultats obtenus et des besoins en financement.

**Point 5 :                   Retour d'information du CVP sur les propositions de projets**

6.     Afin d'assurer l'uniformité des évaluations, les Membres du CVP devraient fournir au Secrétariat une liste récapitulative complète pour chaque proposition de projet évaluée ainsi que des recommandations supplémentaires. Sur la base des informations reçues, le Secrétariat établirait un projet de rapport du CVP qui serait ensuite communiqué aux Membres du CVP pour qu'ils parviennent à formuler au Comité des projets une recommandation claire au sujet de chaque proposition (à savoir, approbation, révision ou rejet).

**Point 6 :                   Questions diverses**

7.     Au cours des discussions sur le projet de mandat du CVP (document WP-Board 955/04 Rev. 1), il a été décidé que cet organe devait recevoir un nouveau nom. Les suggestions ont été avancées : Comité de présélection des propositions de projets ; Comité de présélection des projets ; Comité de présélection des propositions ; Comité de présélection ou Groupe de présélection.

8.     Compte tenu de l'importance de ce travail d'évaluation, il a également été suggéré que les réunions physiques soient plus régulières et que les points de contact désignés des Membres de l'OIC qui adhèrent à l'Accord de 2007 soient invités à participer au CVP, étant donné qu'il faut du temps pour se familiariser avec les procédures. Il a également été noté que le mandat d'un an des membres du Comité des projets, prévu dans le mandat, pourrait être trop court.

**Point 7 :                   Rapport au Comité exécutif**

9.     Le CVP a noté que sa présidente ferait rapport sur cette réunion au Comité exécutif.